

### **L'Action Sanitaire et Sociale**

La Mutualité Sociale Agricole d'Alsace mène une politique d'action sociale en faveur :

- des familles afin d'être à leur écoute et de les soutenir dans leur vie au quotidien
- des personnes en situation de précarité
- des personnes fragilisées du fait de la maladie, de l'accident ou du handicap pour construire avec elles un projet d'accompagnement social et professionnel.

La MSA d'Alsace a mis en place des moyens financiers et humains. Elle attribue des prestations extra-légales :

- Aide à domicile aux familles (aide ménagère et travailleuse familiale)
- Aide aux vacances
- Prestation de service enfance et CLSH (aide versée directement aux structures d'accueil collectif)
- Aide aux études
- Prêt d'équipement ménager
- Prêt complémentaire à la construction
- Aides exceptionnelles aux adhérents en difficultés économiques et sociales (secours ou prêt social à 0%).

Elle dispose d'un service de travailleurs sociaux présents dans chaque bureau décentralisé. Ils y assurent des permanences et peuvent se rendre au domicile des adhérents. A leur écoute, ils pourront les conseiller, les orienter ou les accompagner dans leurs démarches.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :

► Pour le Bas-Rhin

Service d'Action Sociale  
10 rue Sainte Marguerite  
67099 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03.88.81.75.17  
Fax : 03.69.22.76.08

► Pour le Haut-Rhin

Service d'Action Sociale  
9 rue de Guebwiller  
68023 COLMAR CEDEX  
Tél : 03.89.20.78.70  
Fax : 03.89.20.78.57